



Nestadio Capital
Fonds d'Investissement de Bretagne



FIP NESTADIO
CAP 2014

FIP éligible à la réduction IR ou ISF

Rappel : Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Nestadio Capital est une société de gestion indépendante qui gère 17 Fonds.



Expertise financière doublée d'une expérience de dirigeants d'entreprise

L'équipe de gestion est constituée d'anciens dirigeants de PME comme de groupes internationaux et pratique une analyse sectorielle. Son président Florent de Kersauson a été directeur financier, puis vice-président d'Alcatel. Il prend ensuite la présidence de Belgacom France, avant de fonder Nestadio Capital en 2004.



Le FIP Nestadio Cap 2014 investit dans les PME de Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes et Basse-Normandie. Investissement à 90% dans des PME régionales non cotées, durée de blocage des parts de 6 ans, prorogeable deux fois 18 mois sur décision de la société de gestion (jusqu'au 31/12/2020 ou au 31/12/2023). Ce Fonds présente un risque de perte en capital.

FIP ELIGIBLE A LA REDUCTION ISF OU A LA REDUCTION IRPP

Nous attirons l'attention des souscripteurs sur le fait que pour une même souscription, ils ne peuvent pas cumuler la réduction au titre de l'ISF et au titre de l'IRPP

→ Réduction ISF

45% du montant investi hors droits d'entrée dans la limite d'une réduction de 18 000 € par foyer fiscal.

→ Réduction IRPP

18% du montant investi hors droits d'entrée dans la limite d'une réduction de 2 160 € annuels pour un célibataire et de 4320 € annuels pour un couple soumis à une imposition commune.

→ Exonération

A la sortie, les plus-values éventuelles distribuées par le FIP (pour une souscription IR ou ISF) sont exonérées d'impôt sur le revenu (hors prélèvements sociaux) en fonction de la législation applicable au moment de la sortie.

UN INVESTISSEMENT EN TITRES OBLIGATAIRES

LE FIP NESTADIO CAP 2014 INVESTIT :

- entre 10 et 60% de son actif en obligations convertibles en actions de PME régionales.
- 40 % minimum en titres de capital de PME régionales.
- Le solde du Fonds est investi en Fonds diversifiés sélectionnés par la société de gestion, en OPCVM actions obligations, en actions ou parts de FIA monétaires, monétaires court terme diversifiés.

■ Un rendement potentiel pour le Fonds

L'obligation ou l'obligation convertible est une dette dont le contrat d'émission prévoit le versement d'un intérêt. Le revenu potentiel généré au profit du Fonds et son remboursement sont dépendants de la capacité de l'entreprise à honorer ce contrat.

■ L'opportunité de convertir l'obligation en action

Dès que la valeur des actions de la PME devient au moins équivalente au montant des remboursements des obligations et de la prime de conversion, l'option de conversion quand elle est à l'initiative de la société de gestion, peut être actionnée dans l'optique de dégager plus de valeur à la sortie. Pour toute émission d'obligation, ni le paiement des intérêts, ni le remboursement du capital investi ne sont garantis car liés à la santé financière des sociétés.

Les FIP sont des Fonds dynamiques avec un risque de perte en capital.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT DU FIP NESTADIO CAP 2014

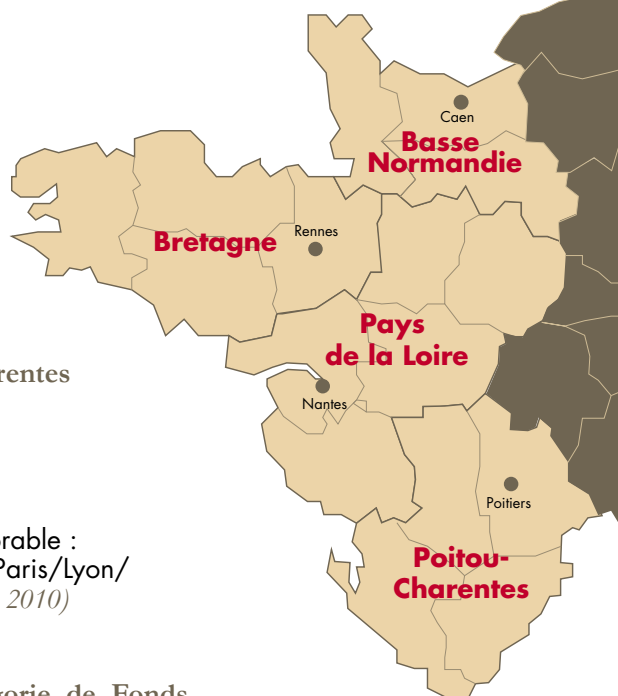
Un territoire d'entrepreneurs

Le FIP Nestadio Cap 2014 investit dans des PME dynamiques localisées dans 4 régions limitrophes : Bretagne, Basse Normandie, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes

Une zone d'investissement attractive

- Ratio entre le nombre de PME et le nombre de Fonds très favorable : potentiellement 2 fois plus d'entreprises par FIP que sur l'axe Paris/Lyon/Marseille (source AFG, Association Française de la Gestion financière, 2010)

Rappel : Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.



Notre approche

Nous prenons des participations minoritaires dans des entreprises non cotées du Grand Ouest. Partage de risques, d'expériences et d'expertises, nous privilégions le co-investissement.

- Des investissements dans des secteurs clés : combinant les opportunités des secteurs traditionnels, des innovations technologiques industrielles et des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication).
- Une stratégie pertinente : nous privilégions les entreprises dont le business model est éprouvé avec des produits déjà acceptés par le marché, ayant un besoin de financement pour accélérer leur développement.
- L'accompagnement financier et stratégique de Nestadio Capital : réseau de co-investisseurs reconnus, assistance financière, présence au conseil d'administration ou au comité stratégique des PME, assistance au développement international...
- Le suivi au jour le jour des participations : accompagnement et soutien déterminants pour la croissance des PME.

Durée de blocage

La durée totale de blocage est de 6 ans minimum et peut être portée à 9 ans sur décision de la société de gestion. L'obligation fiscale de conservation n'étant que de 5 ans, nous nous réservons la possibilité de reverser les excédents de trésorerie des Fonds dès la 6^e année. Les rachats avant 6 ans ne sont autorisés qu'en cas de force majeure (licenciement sous conditions, décès, invalidité) sinon ils sont bloqués durant toute la durée de vie des Fonds soit au maximum jusqu'au 31/12/2020 pouvant aller jusqu'au 31/12/2023 sur décision de la société de gestion.

Caractéristiques du FIP Nestadio Cap 2014

- Dépositaire : RBC Investor Services Bank France
- Valeur d'une part : 500 €
- Ticket d'entrée minimum : 500 €
- Date limite de souscription : 15 juin 2015
- Durée de vie du Fonds : 6 ans (prorogable deux fois 18 mois) soit jusqu'au 31/12/2020 pouvant aller jusqu'au 31/12/2023
- Frais d'entrée / Frais de gestion annuels : TFAM 4,72% (TTC)
- Type d'investissements : capital amorçage, capital développement, capital transmission et capital risque
- Investissement dans les PME régionales : 90% du Fonds

Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS (1)	TAUX MAXIMAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TMFAM)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droit d'entrée et de sortie (2)	0,56%	0,56%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement (3)	4,00%	1,50%
Frais de constitution (4)	0,11%	Néant
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations (5)	0%	Néant
Frais de gestion indirects (6)	0,05%	Néant
TOTAL	4,72 % = valeur du TFAM-GD	2,06 % = valeur du TMFAM-D

(1) La politique de gestion de ces frais n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du Fonds.

(2) Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils peuvent être versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds.

(3) Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de Gestion, du Dépositaire, du Délégué administratif et financier, des intermédiaires chargés de la commercialisation, des Commissaires aux Comptes, etc. Ce sont tous les frais liés à la gestion et au fonctionnement du Fonds. Le taux des frais de gestion et de fonctionnement revenant aux distributeurs est un maximum, la rémunération du distributeur pouvant aller de 0,50 % à 1,50 % du montant total des souscriptions hors droits d'entrée.

(4) Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par la Société de Gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc.). Ils sont pris en charge par le Fonds sur une base forfaitaire.

(5) Les frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participants sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'études et de conseils relatifs à l'acquisition, de cession de titres et de suivi de la participation, dans la mesure où ils ne seraient pas supportés directement ou indirectement par les sociétés cibles; les frais de contentieux éventuels; les droits et taxes qui peuvent être dus au titre d'acquisition ou de vente effectuées par le Fonds et notamment des droits d'enregistrement visés à l'article 726 du CGI, etc.

(6) Conformément à la réglementation en vigueur, le taux de frais de gestion indirects annuel moyen maximum n'intègre pas les frais liés aux investissements du Fonds (droits d'entrée et frais de gestion) dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou dans des fonds d'investissement.

AVERTISSEMENT : « L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 à 9 ans, (sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement). Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Communs de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique «profil à risque» du règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle. »

Contact relations souscripteurs :

MORGANE POSTOLLEC

Société de gestion des Fonds d'Investissement de Bretagne

Presqu'île de Nestadio ■ 56680 Plouhinec ■ Tél. : 02 97 36 66 74 ■ Mail : mpostollec@nestadio-capital.com

www.nestadio-capital.com